

Cet honneur doit me flatter d'autant plus vivement, que vous ne l'avez pas fait à d'autres qui ont parlé du ferment d'égalité exactement comme moi. Ni votre compatriote & confrere dont l'ouvrage a donné lieu à mes réflexions, ni l'université de Louvain, ni l'évêque & prince de Liege, ni enfin aucun de ceux qui ont anathématisé ce ferment, n'ont reçu tant d'honneur.

Voyez le passage en entier, 1 Sept., p. 22.

Le premier donne, comme vous savez, aux jureurs d'égalité l'avis suivant. „ Le ferment est „ un signe de ralliement, comme un mot de „ guet, comme le lien par lequel on est censé „ tenir au nouvel ordre de choses où la Religion se trouve si horriblement maltraitée ; „ c'est, j'ose le dire en un mot, l'adoption „ de la nouvelle philosophie. Prêtres du Seigneur, vos noms grossissent le catalogue des „ infensés. „

Voyez cette Réponse en entier, 15 Mars, p. 406.

Plusieurs mois auparavant (Février 1793) l'université de Louvain, craignant quelque illusion pour ses suppôts & ses élèves, avoit par le canal d'un de ses membres les plus distingués fait publier une *Réponse à la question proposée sur le ferment d'Égalité*, où il étoit dit. „ Jurer l'égalité, selon les principes des „ fondateurs de la nouvelle constitution Française, c'est jurer l'anéantissement de toute „ autorité, de toute loi tant humaine que divine, de toute subordination, de tout bon „ ordre, de toute religion, de Dieu même. „ ——— Jurer la liberté, c'est jurer d'afflourir „ les plus honteuses passions, de vomir les plus „ horribles blasphemes, de commettre les plus